Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261014-DCM2026_068-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-068 – Social – Avenant à la convention de la mise à disposition d'une conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de suffrages non exprimés
29	23	15	pour : 26 contre : 0	Abstentions : 0

Date de la convocation : mercredi 07 octobre 2026
L'an deux mille vingt-six, les quatorze octobres, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER, Kahina SAADI

Pouvoirs : Catherine PAILLERON-JOANNIC a donné pouvoir à Carole RAMAUX, Vincent GUYOT a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON,

Absence : Catherine PAILLERON-JOANNIC, Yvan LE NEVE, Virginie TOUZARD, Vincent GUYOT, Eric MAHE, Vincent TANGUY,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2025-022 du Conseil municipal du 31 mars 2025 approuvant le renouvellement du dispositif de mise à disposition d'une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) pour la période 2025-2027 ;
VU la convention de mise à disposition signée entre Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et la commune de Surzur ;
VU l'avis favorable du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Surzur en date du 16 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261014-DCM2026_068-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

VU le projet d'avenant n°1 transmis par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération ;

CONSIDÉRANT que GMVA a constaté l'existence d'un reste à charge annuel non refacturé aux communes bénéficiaires du dispositif et qu'une régularisation est proposée à compter de l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles modalités de calcul reposent désormais sur le nombre de permanences mensuelles réalisées dans chaque commune, afin de rendre la facturation plus simple, plus lisible et plus équitable ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Surzur, bénéficiant d'une permanence mensuelle, la participation financière annuelle est fixée à 3 218,64 € ;

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) pour la période 2025-2027 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

PRÉCISE que la participation financière annuelle de la commune de Surzur est fixée à 3 218,64 € selon les modalités prévues par l'avenant ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal des exercices concernés.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 10 septembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 15/10/2026 Qualité : Maire Noëlle CHENOT	
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261014-DCM2026_068-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr